

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 7 octobre 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2025-156

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
EN FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA
PETITE ENFANCE**

ANNÉE 2025

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 29 septembre
2025.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 8 octobre 2025.

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi
7 octobre, le conseil municipal du Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme
Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata
2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M.
Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, M. Mihidoiri
Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme
Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef,
M. Franck Jacques Antoine, M. Jean-Max Nagès, M.
Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar,
M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme
Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme
Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme
Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie
Mourgaye.

Absents représentés : Mme Mémouna Patel 7^{ème}
adjointe par Mme Sophie Tsiavia, Mme Bibi-Fatima Anli
9^{ème} adjointe par M. Mihidoiri Ali, M. Henry Hippolyte
par M. Jean-Max Nagès, Mme Brigitte Cadet par M.
Alain Iafar, M. Zakaria Ali par M. Fayzal Ahmed Vali,
Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique
Bassonville et Mme Paméla Trécasse par Mme Honorine
Lavielle.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Claudette Clain Maillot, M. Patrice
Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M.
Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia
Fimar.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA PETITE ENFANCE

ANNÉE 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n° 2024-165 à 177, du 3 décembre 2024 portant sur une avance de subvention en fonctionnement aux associations et établissements publics ;

Vu les délibérations n° 2025-023 à 031 du 4 mars 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations et à l'établissement public au titre de l'année 2025 ;

Vu les délibérations n° 2025-045 à 048 du 1^{er} avril 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations au titre de l'année 2025 ;

Vu les délibérations n° 2025-061 à 064 du 6 mai 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2025 ;

Vu la délibération n° 2025-083 à 085 du 3 juin 2025 portant sur l'attribution de subventions aux associations dans le cadre de la programmation 2025 du Contrat de Ville ;

Vu les délibérations n° 2025-112 à 119 du 5 août 2025 portant sur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations et aux établissements publics au titre de l'année 2025 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant le soutien et l'accompagnement de la ville du Port aux associations du secteur de la petite enfance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 24 septembre 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution et le versement des subventions en fonctionnement, au titre de l'exercice 2025, aux associations de la Petite enfance selon le tableau présenté dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de" and "Préfecture de" around a central emblem.

Olivier HOARAU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA PETITE ENFANCE

ANNÉE 2025

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions en fonctionnement aux associations relevant de la petite enfance dans le cadre de la campagne associative 2025 ; en complément des dotations allouées en mars 2025 (délibérations n° 2025-023 à 031), en avril 2025 (délibérations n° 2025-045 à 048), en mai 2025 (délibérations n° 2025-061 à 064), en juin 2025 (délibérations n° 2025-083 à 085) et en août 2025 (délibérations n° 2025-112 à 119).

La Ville du Port poursuit son accompagnement du secteur de la petite enfance, en soutenant les associations qui participent à la diversité de l'offre d'accueil pour les familles.

Pour rappel, seules les associations ayant déposé une demande complète dans le cadre de la campagne associative 2025, incluant notamment leur bilan financier 2023, sont proposées à l'approbation du conseil municipal pour l'attribution d'une subvention en fonctionnement.

Elles sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT
LES PETITS OURSONS	12 000 €
LES PETITS PANDAS	40 000 €
PANDAS ZEN	12 400 €
PANDAS NATURE	12 400 €
BAMBOU PANDAS	12 400 €
LEKP	16 800 €

Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution et le versement des subventions en fonctionnement, au titre de l'exercice 2025, aux associations de la petite enfance citées dans le tableau ci-dessous ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.